

La formation théorique

Il s'agit du « code de la route » qui est en fait l'ensemble des règles qui gèrent les déplacements de chacun sur la route. Dans le cadre du permis B traditionnel, il faut avoir 17 ans pour passer l'examen théorique général (ETG). Depuis le 02 Novembre 2014, il est possible de passer l'examen à 15 ans pour les élèves ayant choisi la conduite accompagnée.

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », vous suivrez des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur. Le programme de cette formation suit le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne ([REMC](#)).

Les thèmes abordés et les compétences développées

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets des perturbateurs comme l'alcool, les drogues et les médicaments
- L'influence des états émotionnels et de la fatigue
- Les risques au regard des conditions atmosphériques environnantes et des états de la chaussée
- Etre capable de percevoir, analyser et décider du comportement à adopter

Sont également traités les risques spécifiques liés

- à l'inexpérience d'autres usagers de la route
- aux usagers les plus vulnérables mais aussi ceux ayant trait
- aux caractéristiques spécifiques de certaines catégories de véhicules et aux différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.

Enfin, les élèves doivent connaître

- les précautions à prendre en quittant le véhicule
- les facteurs de sécurité concernant le chargement de ce véhicule et les personnes transportées
- les règles d'une conduite respectueuse de l'environnement (niveau sonore, consommation de carburant et émissions de gaz à effet de serre)
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.